

**L'ORGANISATION MUNICIPALE  
DE LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE**

**RAPPORT DU CONCILIATEUR GOUVERNEMENTAL, GILLES RIOUX,  
ASSISTÉ DE RAYNALD CHARRIER ET ROBERT SABOURIN**

**Montréal, le 4 octobre 2002**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre au ministre .....	3
Introduction.....	4
1. Le mandat.....	5
2. Le contexte.....	5
2.1 Le contexte général.....	5
2.1 Le contexte particulier.....	6
3. La démarche.....	7
4. Les caractéristiques de la région de Drummondville.....	8
4.1 Le territoire.....	8
4.2 La population.....	9
4.3 L'emploi et l'économie.....	12
4.4 Le réseau scolaire.....	13
4.5 Le patrimoine régional.....	14
5. L'existence d'une communauté, sa reconnaissance et son impact sur l'organisation municipale.....	14
5.1 L'agglomération de recensement .....	14
5.2 L'historique des réorganisations municipales à Drummondville.....	15
6. L'impact financier et fiscal d'un regroupement municipal.....	16
7. Le regroupement souhaitable.....	17
7.1 Une considération préliminaire.....	17
7.2 Le regroupement recommandé.....	18
Conclusion.....	19
Annexes.....	20
- Tableau 1 – Tarification de participation	
- Tableau 2 – Investissements et emplois manufacturiers créés par municipalité	
- Tableau 3 – Municipalités où les élèves étudient	
- Tableau 4 – Lieux de travail de la population active occupée	
- Tableau 5 – Richesse foncière uniformisée par municipalité	
- Tableau 6 – Données financières et fiscales par municipalité	
- Carte 1     Projet de regroupement	
- Carte 2     Historique des fusions de la Ville de Drummondville	

Montréal, le 4 octobre 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre d'État,

J'ai le plaisir de vous transmettre mon rapport concernant le mandat « d'examiner en collaboration avec les élus concernés, les aspects relatifs à l'organisation municipale de la région de Drummondville » et « d'analyser les scénarios de regroupements souhaitables impliquant les villes de Drummondville et de Saint-Nicéphore, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummondville et les paroisses de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Majorique-de-Grantham ».

Ce rapport comprend deux recommandations, l'une pour poursuivre une étude supplémentaire entreprise en cours de mandat à la demande expresse des maires et mairesses concernant l'impact financier et fiscal d'un éventuel regroupement, l'autre pour recommander un scénario de regroupement.

Ce travail a été rendu possible grâce à la collaboration des cinq maires et mairesses ainsi que de leurs administrations municipales.

Je tiens tout particulièrement à exprimer mes remerciements à messieurs Raynald Charrier et Robert Sabourin de votre ministère pour leur collaboration à ce rapport.

Espérant que mes recommandations sauront vous aider dans l'accomplissement de votre tâche, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre d'État, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilles Rioux  
Conciliateur gouvernemental

## **Introduction**

### **Que de chemin parcouru!**

Que de chemin parcouru par Drummondville avec maintenant ses quelques 500 entreprises manufacturières, avec ses quelques 15 000 emplois! La Ville de Drummondville rayonne : elle est en effet devenue importatrice de main-d'œuvre au grand bénéfice de la population des municipalités environnantes et du reste du Québec.

Drummondville est effectivement bien loin du triste article de mai 1977 du magazine *L'Actualité*, article intitulé *Une ville à l'agonie : Drummondville stagne dans le chômage, l'endettement et l'indifférence (...)*. Bien qu'impressionniste de propos, cet article avait marqué la ligne en bas de laquelle Drummondville ne devait pas descendre : elle ne pouvait que remonter! Elle a effectivement remonté grâce aux efforts de tous et chacun, peu importe l'endroit d'où il provenait. Et Drummondville continue de monter dans l'enthousiasme et la fierté.

Un tel retournement des choses, une telle réalisation collective, ça soude une communauté. Mais des choses restent à faire. Cette communauté a grandi en activités et doit s'interroger sur une éventuelle réorganisation municipale qui lui permettrait de donner sa pleine mesure dans l'intérêt de toute la région.

## 1. Le mandat

Le 12 juin 2002, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, monsieur André Boisclair, confiait à Gilles Rioux le mandat « d'examiner en collaboration avec les élus concernés, les aspects relatifs à l'organisation municipale de la région de Drummondville » et de produire un rapport pour le 1<sup>er</sup> octobre 2002. Plus précisément, le ministre demandait « d'analyser les scénarios de regroupements souhaitables impliquant les villes de Drummondville et de Saint-Nicéphore, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummondville et les paroisses de Saint-Joachim-de-Courval et de Saint-Majorique-de-Grantham ».

## 2. Le contexte

### 2.1 Le contexte général

En mai 1996, le ministre des Affaires municipales rendait publique la Politique de consolidation des communautés locales. Un premier volet de cette politique visait le regroupement de 407 municipalités formant des ensembles de villages – paroisses ou des petites agglomérations de moins de 10 000 en 177 nouvelles municipalités.

Un deuxième volet de cette politique portait sur les municipalités faisant partie d'agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants; pour ces municipalités, le milieu municipal et les organismes intéressés ont été invités à formuler au ministre des Affaires municipales des propositions visant la consolidation, le regroupement ou le renforcement des municipalités ou des organismes intermunicipaux et régionaux.

Le gouvernement a précisé sa position à l'égard du renforcement des agglomérations urbaines lors de la publication du Livre blanc sur la réorganisation municipale en avril 2000, *La réorganisation municipale : changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens* et de l'adoption du projet de Loi 124 intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives* (2000, chapitre 27). Dans le cadre de cette réorganisation, le gouvernement propose donc une restructuration des agglomérations de recensement dans le but de renouveler la gouverne municipale. Ces changements se fondent sur deux axes :

- les regroupements municipaux;
- le renforcement politique et financier du palier supramunicipal.

Les objectifs poursuivis, en fonction de ces axes, sont :

- une vision commune de l'avenir des collectivités;
- l'implantation de conditions favorisant le développement économique;
- un secteur municipal plus efficace permettant des économies pour les citoyens;
- une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables;
- une prise en compte des objectifs gouvernementaux de développement durable et d'aménagement du territoire.

De plus, pour appuyer cette réforme municipale, de nouvelles lois ont été adoptées : le projet de loi 134 intitulé *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (2000, chapitre 34), le projet de loi 170 intitulé *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, chapitre 56) et le projet de loi 29 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (2001, chapitre 25).

Enfin, toujours dans le cadre de cette réforme, il faut mentionner qu'une série de municipalités formant une agglomération de recensement se sont regroupées au cours des dernières années. Il s'agit notamment des municipalités de : Shawinigan, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme et Salaberry-de-Valleyfield.

## **2.2 Le contexte particulier**

En 2001, les municipalités de Drummondville, Saint-Charles-de-Drummond, Saint-Nicéphore, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Germain-de-Grantham se sont rencontrées pour discuter d'un éventuel projet de regroupement à six municipalités. À la suite de cette rencontre, quatre résolutions ont été adoptées à l'automne 2001 et une à l'été 2002.

Ces résolutions portent notamment sur leurs intentions quant à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un regroupement.

Le 4 septembre 2001, les résolutions du conseil des municipalités de Saint-Joachim-de-Courval (résolution n° 2001-09-94) et Saint-Nicéphore (résolution n° 01-09-328) demandaient notamment à la Commission municipale du Québec et au ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'ordonner une étude de regroupement des six municipalités et de suspendre les élections municipales de novembre 2001 dans la Ville de Saint-Nicéphore et dans la Paroisse de Saint-Joachim-de-Courval.

Le 15 octobre 2001, le conseil municipal de la Ville de Drummondville adoptait la résolution numéro 982-10-01 demandant au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de réaliser une étude de faisabilité pour un regroupement de cinq des six municipalités énumérées ci-haut, en excluant la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Le 5 novembre 2001, les membres du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham ont décidé (résolution n° 01-11-07) de ne pas appuyer le projet de regroupement proposé par la Ville de Drummondville à moins que cette dernière n'obtienne l'appui par résolution des municipalités concernées par ce regroupement.

Le 3 septembre 2002, les élus de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond ont décidé (résolution n° 02-09-340) de s'objecter à un processus de regroupement impliquant les municipalités de Drummondville, Saint-Charles-de-Drummond, Saint-Nicéphore, Saint-Majorique-de-Drummond et Saint-Joachim-de-Courval.

Quant à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, le conseil municipal ne s'est pas, à notre connaissance, prononcé sur cette question.

Par ailleurs, Drummondville possède et offre aux citoyens un ensemble de services que les municipalités environnantes ne peuvent s'offrir parce qu'elles n'en ont pas la capacité financière. Le champ de ces ententes touchent notamment la fourniture de l'eau, les réseaux d'égout et les activités de loisirs et de culture. Drummondville est le pourvoyeur de services pour la région. Cette ville étant dotée de plus d'équipements, elle dispense auprès de leurs voisins la majorité des services mis en commun.

À ce chapitre, il est à noter que le tarif fixé pour certaines activités offertes par la Ville de Drummondville à ses résidants peut être de dix à vingt fois plus élevé pour les non-résidants. Pour contrer cette forte différence, certaines municipalités ont déjà payé ou paient encore à leurs résidants 100% du montant demandé par la Ville de Drummondville pour exercer certaines activités (voir tableau 1 en annexe).

Enfin, il est évident que la création des nouvelles villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe est de nature à provoquer une profonde réflexion chez les élus municipaux de l'agglomération de Drummondville. L'avenir des municipalités prises individuellement doit désormais s'évaluer en tenant compte de ces nouvelles entités plus grosses et plus puissantes. Il s'agit d'un enjeu de taille dont il faudra disposer.

Il y a également toute une autre série de réformes incidentes à la réforme municipale (sécurité civile, couverture de risque d'incendie, gestion des matières résiduelles, transport en commun, etc.) qui posent dans chaque cas le principe de subsidiarité. Plus précisément, il s'agit pour chacune de ces réformes d'identifier le palier administratif le plus approprié pour assumer la gestion de cette responsabilité. Si dans certains cas, le palier le plus approprié pouvait être une régie couvrant plusieurs MRC ou encore, sa MRC, pour d'autres objets, il pourrait s'agir d'un regroupement municipal.

### **3. La démarche**

Une première rencontre du conciliateur avec chacun des maires a permis d'entendre le point de vue de chacune des municipalités inscrites dans cette démarche ainsi que de favoriser une compréhension commune des objectifs de la réorganisation municipale proposée. Ces rencontres ont notamment démontré que l'intérêt et l'importance de faire une étude sur l'impact financier et fiscal d'un éventuel regroupement municipal faisaient désormais consensus.

Lors de rencontres subséquentes, les cadres municipaux et les principaux intervenants du milieu (économique, scolaire et loisir) ont fait valoir leur vision d'un éventuel regroupement municipal.

D'autre part, l'étude de l'impact financier et fiscal sera réalisée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et par les trésoriers des cinq municipalités visées par ce scénario de regroupement.

Des informations complémentaires ont été également obtenues des municipalités, de la MRC de Drummond, d'organismes à but non lucratif, de ministères et de Statistique Canada.

L'ensemble des données recueillies et les propos tenus lors de ces rencontres ont contribué de façon significative à la formulation du contenu de ce rapport.

## **4. Les caractéristiques de la région de Drummondville**

### **4.1 Le territoire**

La région administrative du Centre-du-Québec est composée de cinq municipalités régionales de comté. La MRC de Drummond est la deuxième plus grande en superficie (couvre le sud-ouest du Centre-du-Québec) et elle est la plus peuplée. En fait, elle représente 39,1% de la population du Centre-du-Québec.

La MRC de Drummond a une superficie de 1 600 kilomètres carrés et une population totalisant 87 805 habitants. Elle compte 21 municipalités, soit deux villes, 1 village, 7 paroisses et 11 municipalités. Le vaste territoire de la MRC est traversé, d'ouest en est, par la rivière Saint-François.

La structure urbaine de la MRC de Drummond, identifiée au schéma d'aménagement, est caractérisée par trois éléments importants, soit les noyaux urbains ainsi que les zones consacrées à l'industrie et aux commerces régionaux.

#### **a) Les noyaux urbains**

Les noyaux urbains de la MRC ont été classés selon les types et le nombre de fonctions qu'on y retrouve. Trois niveaux ont été retenus :

- le pôle principal ;
- les pôles secondaires ;
- les pôles ruraux.

Le pôle principal comprend la ville-centre, Drummondville, et la banlieue immédiate constituée de Saint-Charles-de-Drummond et Saint-Nicéphore. En raison de sa position stratégique sur le plan spatial, la Ville de Drummondville est le centre de services et de développement régional. Elle regroupe les principales activités économiques, tant au niveau commercial, industriel qu'institutionnel. Cinquante-trois pour cent de la population et 75% des emplois industriels sont concentrés dans Drummondville. De plus, les services publics et les commerces d'importance régionale y sont localisés. Quant à la banlieue, elle a principalement une vocation résidentielle.

Deux municipalités jouent un rôle de pôle secondaire, soit Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Germain-de-Grantham.

Enfin, dans les pôles ruraux, on retrouve des services de base pour satisfaire les besoins de la population du village et des environs.

#### b) Les zones consacrées à l'industrie

La présence des autoroutes Jean-Lesage et Transquébécoise est sans contredit un atout majeur pour la région sur le plan industriel. Vitrites par excellence, ces axes routiers constituent un facteur de localisation très important pour de nouvelles entreprises industrielles désirant une visibilité sur une grande voie de circulation. Ces autoroutes, ainsi que les routes 122 et 143, représentent des infrastructures routières de premier ordre pour assurer le déplacement efficace des biens et des personnes entre les différentes parties du territoire et le pôle principal. D'autres routes sont aussi importantes pour avoir accès aux régions voisines et à quelques municipalités de la MRC de Drummond (routes 139 vers Acton Vale/Granby et 255 vers Kingsey Falls/Nicolet). Les routes américaines 87, 89, 91 et 93 sont également accessibles à partir de la MRC.

Un certain nombre de centres névralgiques du Québec sont à sa portée en peu de temps. Montréal à 111 kilomètres, Québec à 153 kilomètres, Sherbrooke et Trois-Rivières sont respectivement à 82 et à 71 kilomètres.

#### c) les zones consacrées aux commerces

Les activités commerciales retrouvées sur le territoire de la MRC de Drummond et les tendances relatives aux habitudes de consommation permettent d'identifier deux pôles d'attraction d'importance régionale.

Le premier correspond au pôle commercial régional devant accueillir les centres commerciaux et les magasins à grande surface. Il s'agit du pôle Carrefour autoroute 20/boulevard Saint-Joseph et du pôle Centre-ville, tous deux situés dans Drummondville. La zone commerciale du carrefour se distingue par sa spécialisation vers les commerces d'envergure régionale. Cette zone commerciale est située à proximité de l'autoroute 20 et le long du boulevard Saint-Joseph, entre l'autoroute 20 et la rivière Saint-Germain.

Le deuxième pôle d'importance régionale retenu est le centre-ville de Drummondville. L'implantation de commerces spécialisés et d'entreprises de services ayant un rayonnement régional y est privilégiée.

## 4.2 La population

La MRC de Drummond connaît une importante croissance démographique depuis les dix dernières années. De 79 654 en 1991, la population de la MRC est passée à 87 805 en 2001, ce qui constitue une augmentation de 10,2%. Plus de 53% de la population totale réside dans la Ville de Drummondville.

En 2001, 61,2% des gens avaient 44 ans et moins, comparativement à 60,9% pour le Québec. Le phénomène du vieillissement trouvait aussi écho en 2001 dans la MRC puisqu'on notait entre 1996 et 2001 une diminution des 0-44 ans de 4,1%. Quant à la Ville de Drummondville, l'âge moyen de la population est légèrement au-dessus de la moyenne du Québec et des autres municipalités visées par ce regroupement. Cependant, dans les 24 agglomérations de recensement

au Québec, Drummondville se classe au 19<sup>e</sup> rang. Les municipalités ayant les populations les plus âgées étant Thetford Mines (45 ans), Sorel-Tracy (44,1 ans) et Shawinigan (44 ans).

<b>Municipalité</b>	<b>Âge médian de la population</b>
Drummondville	40,7
Saint-Charles-de-Drummond	36,1
Saint-Nicéphore	33,3
Saint-Majorique-de-Grantham	35,5
Saint-Joachim-de-Courval	36,9
Province de Québec	38,8

D'autre part, les récents succès économiques qu'a connus la MRC attirent des gens de partout qui désirent s'y installer. Entre 1986 et 1991, la MRC avait un solde migratoire positif de 2340. Elle était en fait la seule MRC de la région du Centre-du-Québec à avoir un solde positif pour cette période. Le phénomène s'est poursuivi entre 1991 et 2001 alors que la MRC a encore connu le solde le plus élevé de la région.

	<b>Population 1996</b>	<b>Population 2001</b>	<b>Variation</b>
MRC de Drummond	83 946	87 808	4,6%
MRC de la Haute-Yamaska	77 006	79 175	2,8%
MRC d'Arthabaska	62 917	64 089	1,9%
MRC Les Maskoutains	78 754	78 917	0,2%
Région Sherbrookoise	137 347	141 212	2,8%
MRC de Francheville	140 541	138 355	-1,6%
MRC du Bas-Richelieu	52 289	50 066	-4,3%

Source : Statistique Canada, publication du 12 mars 2002 et rapport annuel 2001 de la SDED.

En 2001, la densité de population dans la MRC était de 54,9 personnes au km<sup>2</sup>, ce qui faisait d'elle la MRC la plus densément peuplée au sein de cette région. Elle dépassait largement la deuxième MRC la plus densément peuplée, c'est-à-dire Arthabaska, qui avait une densité de 33,9 personnes au km<sup>2</sup>. Selon les dernières données disponibles de Statistique Canada (1996), son taux de population urbaine était de 69,5% soit le plus élevé de la région, devançant ainsi la MRC d'Arthabaska qui affichait un taux de 61,7%.

En 1996, on dénombrait 23 300 familles sur le territoire de la MRC ce qui constituait 39,3% des familles du Centre-du-Québec qui en comptait 59 285. La MRC était donc au premier rang en terme de familles au sein de la région. De plus, entre 1991 et 1996 elle a connu la plus forte augmentation du nombre de familles avec enfants de la région, soit une hausse de 3,55% comparativement à 2,1% pour le Centre-du-Québec, les autres MRC ayant connu des hausses moindres et mêmes des baisses.

De plus, parmi les villes-centres de la région, la Ville de Drummondville a obtenu la plus forte augmentation de population.

Villes	Population 1996	Population 2001	Variation
Drummondville	44 882	46 599	3,8%
Granby	43 316	44 121	1,9%
Victoriaville	38 174	38 841	1,7%
Saint-Hyacinthe*	38 995	38 739	-0,7%
Sherbrooke*	76 786	75 916	-1,1%
Trois-Rivières*	48 419	46 264	-4,5%
Sorel-Tracy	36 021	34 194	-5,1%

\* Avant regroupement

Source : Statistique Canada, publication du 12 mars 2002 et rapport annuel 2001 de la SDED.

Dans un éventuel regroupement, la nouvelle municipalité compterait une population de 64 700 habitants. Cette nouvelle municipalité représenterait 73,16% de la population de la MRC, concentrée sur 19,2% du territoire.

Municipalités	Population 2001	%	Superficie (km <sup>2</sup> )	%
Drummondville	47 019	72,7	70,22	22,87
Saint-Charles-de-Drummond	5 820	8,9	22,663	7,38
Saint-Nicéphore	10 264	15,9	96,6	31,46
Saint-Majorique-de-Grantham	878	1,4	57,26	18,65
Saint-Joachim-de-Courval	719	1,1	60,32	19,64
Total	64 700	100,0	307,063	100,0
MRC de Drummondville	88 440	73,16	1 599,569	19,2

Source : Répertoire des municipalités du Québec, Édition 2001

Enfin, en 1996, on comptait 37 620 emplois dans la MRC de Drummond. Le secteur primaire en regroupait 5,6%, le secteur secondaire 32,4% et le secteur tertiaire 62,0%. Le secteur secondaire de la MRC est très actif. En 2001, on dénombre plus de 500 entreprises qui emploient plus de 15 000 personnes. Près de 30% des travailleurs œuvrent dans une entreprise manufacturière.

En 1995, le revenu moyen des particuliers de 15 ans et plus de la MRC était de 20 469 \$. Il était le deuxième plus élevé de la région qui, elle, affichait un revenu moyen inférieur, soit 20 074 \$. Avec un revenu familial moyen de 43 265 \$ en 1995, la MRC surpassait aussi le revenu moyen de la région du Centre-du-Québec, qui était de 42 709 \$. La MRC de Bécancour affichait le revenu moyen des particuliers le plus élevé avec un revenu de 20 796 \$. Le revenu familial moyen de la MRC de Bécancour (43 442 \$) et de la MRC d'Arthabaska (43 341 \$) était les plus élevés de la région.

En ce qui a trait au revenu total moyen des particuliers par municipalité visée par ce regroupement, il est à noter que Drummondville et Saint-Joachim-de-Courval affichent un revenu total moyen moindre que les trois autres municipalités et que le revenu total moyen des particuliers de ces cinq municipalités est en deçà du revenu total moyen du Québec.

<b>Municipalités</b>	<b>Revenu total moyen (1996)</b>
Drummondville	20 529 \$
Saint-Charles-de-Drummond	22 979 \$
Saint-Nicéphore	22 124 \$
Saint-Majorique-de-Grantham	20 737 \$
Saint-Joachim-de-Courval	19 919 \$
Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec	20 472 \$
Province de Québec	23 198 \$

Source : Statistique Canada 1996 (les données du recensement de 2001 ne sont pas encore disponibles)

### **4.3 L'emploi et l'économie**

La Ville de Drummondville est réputée pour être bien localisée géographiquement : au coeur du Québec, à mi-chemin entre les grands centres que sont Montréal et Québec, les centres administratifs régionaux que sont Sherbrooke et Trois-Rivières et les villes de taille moyenne qui entourent Drummondville, que ce soit Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy, Victoriaville et Granby.

Depuis quelques années Drummondville cumule les succès : la mention Ville de l'année de la revue Commerce en 2001, le passage du cap de la 500<sup>e</sup> entreprise manufacturière, l'atteint d'un sommet en investissement de 172 M\$ en 2000, l'arrivée de China Worldbest, la première usine chinoise en sol canadien et américain, la construction du Carrefour de la nouvelle économie, la saison record de l'Office touristique en 2001.

Cette ville offre une gamme de services diversifiés, tant à sa population, qu'à l'ensemble de la population de la région et contribue ainsi au développement socio-économique et culturel de la région. Les municipalités périphériques à la ville profitent ainsi du rayonnement de cette dernière, sans toutefois contribuer au développement, à la coordination, à la gestion ou à la prise en charge des coûts inhérents au développement socio-économique. Les résidants de la région doivent se déplacer vers Drummondville, dans la grande majorité des cas, pour acquérir des biens et des services.

La Ville de Drummondville joue dorénavant dans les ligues majeures avec des villes comme Montréal et Longueuil quand vient le temps d'attirer des projets se chiffrant en dizaine de millions de dollars et en centaines d'emplois. En effet, l'esprit de concertation, la diversité industrielle, les outils en place, le fort sentiment entrepreneurial et la situation géographique constituent des atouts pour la ville de Drummondville. Avec les projets sur la table, la région devrait atteindre son objectif de 17 000 emplois industriels en 2003.

Comme le montre le tableau 2, entre 1996 et 2001, 6 594 emplois ont été créés à Drummondville. Pour les municipalités de Saint-Charles-de-Drummond, de Saint-Nicéphore, de Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Joachim-de-Courval on compte respectivement 166, 299, 8 et 5 emplois créés au cours de cette période. La tendance sur le plan de la création de l'emploi s'est donc maintenue au cours des dernières années.

Avec 39,1% de la population de la région, la MRC de Drummond a créé 59,1% des emplois entre 1991 et 1996.

Pour une dixième année consécutive, le nombre d'emplois manufacturiers créés dans une même année a été supérieur à 1 000 alors que la Société de développement économique de Drummondville (SDED), organisme responsable du développement économique, a recensé 1 561 nouveaux emplois lors de son enquête annuelle pour l'année 2001, portant ainsi le total des emplois manufacturiers de Drummondville et de la région à 15 951 répartis dans 504 entreprises manufacturières. Cette région se signale avec des investissements manufacturiers de 169 381 095 \$. Drummondville et l'ensemble de la MRC de Drummond se classent ainsi au premier rang de leur groupe respectif pour la croissance démographique des cinq dernières années, quand on les compare à toutes les villes et toutes les MRC avoisinantes.

Les parcs industriels de Drummondville couvrent une superficie de 200 hectares (2 millions de mètres carrés) et sont situés notamment à la jonction des autoroutes 20 et 55. Ils sont desservis par des infrastructures, le transport commun local et le transport ferroviaire. En 1996, la revue américaine *Site Selection* classait ces deux parcs mis ensemble au sixième rang des 10 parcs industriels qui avaient connu la plus forte croissance de l'emploi dans le monde. Aux abords de l'autoroute 20, une bande de terrain est réservée dans ce qui est communément appelée la vitrine industrielle de prestige où un plan d'implantation et d'intégration architecturale s'applique.

Enfin, il faut mentionner que la Ville de Drummondville s'est dotée d'un incubateur industriel en 1998. Les entreprises en démarrage peuvent y être accueillies dans l'un ou l'autre des 17 locaux dont la grandeur varie de 125 pieds carrés à 5 000 pieds carrés. Ces entreprises bénéficient de services à prix réduits, ou même gratuits, et sont assurées d'un suivi de gestion qui augmente de beaucoup le taux de survie à court et moyen terme. Elle a également mis sur pied des usines relais. L'entrepreneur loue une usine pour un temps préétabli et l'achète ensuite.

#### **4.4 Le réseau scolaire**

Entre 1991 et 1996, dans la MRC de Drummond, le nombre de personnes âgées entre 15 et 24 ans et fréquentant l'école a augmenté de 5,7% soit la même hausse qu'a connu la région. En 1996, 39,5 % de la population de la région ont moins qu'un certificat d'études secondaires et 33,2% de la population a complété des études postsecondaires.

Un fait à noter également, la majorité des élèves des municipalités visées par ce regroupement fréquentent l'école secondaire de Drummondville et plus de 50% des élèves de la Ville de Saint-Nicéphore fréquentent les écoles primaires de la Ville de Drummondville (voir tableau 3 en annexe).

## **4.5 Le patrimoine régional**

Joyau arboricole unique fabriqué de toutes pièces par des mains d'hommes dans les années 39 et 40, la *Forêt Drummond* regorge d'une faune unique dans un panorama luxuriant. Une piste cyclable et des sentiers pédestres la sillonnent, en bordure de la rivière Saint-François, donnant accès à la Biosphère du Lac Saint-Pierre reconnue par l'Unesco le 17 novembre 2000. La Forêt Drummond correspond aux terres appartenant à la Société Hydro-Québec et au ministère des Ressources naturelles, localisées principalement dans les municipalités de Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Majorique-de-Grantham. Cependant, ces deux municipalités ne peuvent pas prétendre avoir la capacité budgétaire et administrative pour porter ce projet.

La *rivière Saint-François*, comprenant les deux bassins en amont des barrages hydroélectriques et, dans une moindre importance les autres tronçons, a été identifiée comme pôle d'attraction en matière de tourisme nautique. La sous-utilisation de la rivière Saint-François est sans doute due au peu d'accès publics.

Les attraits exceptionnels du *Parc des Voltigeurs* font en sorte que ce dernier est identifié comme site potentiel pouvant accueillir des événements d'envergure et vient renforcer l'attrait de cette partie du territoire. Situé à proximité du réseau autoroutier, cet espace facile d'accès est reconnu comme un lieu privilégié pour la tenue d'événements d'envergure.

Dans un éventuel regroupement, il serait plus facile pour cette nouvelle municipalité de s'assurer de la compatibilité des activités qui y seront permises dans ces lieux pour protéger son potentiel récréatif et contribuer à la promotion d'un développement touristique harmonieux. Une meilleure planification du développement de ces lieux et des investissements à court terme pourraient assurer la pérennité de ce patrimoine régional.

## **5. L'existence d'une communauté, sa reconnaissance et son impact sur l'organisation municipale**

### **5.1 L'agglomération de recensement**

La communauté se définit généralement comme un « groupe de gens qui ont des intérêts communs ». L'identification de ces « intérêts communs » est une question de faits, une question objective.

Pour identifier ces communautés, Statistique Canada, responsable des recensements quinquennaux, a développé le concept de *régions métropolitaines de recensement* (RMR) pour les communautés de 100 000 habitants et plus et d'*agglomérations de recensement* (AR) pour les communautés de 10 000 à 100 000 habitants. Statistique Canada reconnaît au Québec six régions métropolitaines de recensement, soit Saguenay, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal et Gatineau, et vingt-quatre agglomérations de recensement. Ainsi, Rimouski, Joliette, Saint-Hyacinthe et bien sûr Drummondville constituent des agglomérations de recensement. Les municipalités comprises dans l'agglomération de recensement de Drummondville en 1996 sont :

les villes de Drummondville et Saint-Nicéphore, les municipalités de Saint-Charles-de-Drummond et Saint-Cyrille-Wendover et les paroisses de Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Lucien. Les nouvelles données du recensement 2001 de Statistique Canada portant sur la reconnaissance des agglomérations de recensement ne seront disponibles qu'en 2003.

*L'agglomération de recensement* (AR) est formée d'une région urbaine et des régions rurales adjacentes qui présentent avec elle un haut degré d'intégration sociale et économique. Statistique Canada ne fait là que de s'inspirer du résultat d'une cinquantaine d'années d'observations et d'analyses à travers le monde. Cette longue expérimentation a permis de définir comme déterminante pour chacune de ces agglomérations la relation entre le lieu de travail et le lieu de résidence peu importe que cette résidence soit en milieu urbain ou rural. La relation domicile-travail est si déterminante que les autres relations (magasinage, services, écoles...) ne font que confirmer cette première relation. C'est donc un concept solide, fiable et largement répandu dans l'ensemble des pays développés.

Comme le montre le tableau 4, on constate que le déplacement pendulaire de la population des autres municipalités à l'étude indique que les individus travaillent, pour la grande majorité à Drummondville. Drummondville a un taux de rétention de 86,6% de ses travailleurs et plus des deux tiers de la population active des autres municipalités visées dans ce scénario de regroupement travaillent à Drummondville. Ainsi, ce phénomène de navettage des individus qui résident en périphérie, mais travaillent dans la ville-centre, occasionne l'utilisation de services qui ne sont pas compensés financièrement et qui deviennent une surcharge financière pour la ville-centre. Également, il est à noter que la nouvelle municipalité aurait un taux de rétention de plus de 86% de ses travailleurs.

Pour délimiter les agglomérations de recensement, Statistique Canada utilise des règles très strictes. Ces règles hautement techniques sont au nombre de cinq : la règle du noyau urbain, celle du navettage dans le sens normal, celle du navettage à contresens, celle de la contiguïté spatiale et celle de la comparabilité historique (Pour en savoir davantage, consulter à Statistique Canada le Dictionnaire du recensement de 1996 p. 228 et suivantes). Pour y être incluse dans l'AR, une municipalité n'a qu'à correspondre qu'à une de ces règles.

Dans le cas des cinq municipalités faisant l'objet du présent mandat, elles correspondent toutes à au moins une de ces règles. En ce qui a trait plus particulièrement au cas de Saint-Joachim-de-Courval (non comprise dans l'agglomération de recensement de Drummondville), nous avons considéré que cette municipalité pouvait être assimilée à une municipalité comprise dans cette agglomération de recensement compte tenu que plus de 75% de sa population active travaillent à Drummondville.

## **5.2 L'histoire des réorganisations municipales à Drummondville**

L'histoire de Drummondville est sous bien des aspects singulière (première colonie agro-militaire du Bas-Canada, fondation en 1815, fondation tardive par rapport aux villes-centres de la région, une ville principalement de tradition ouvrière et technique, etc.). Cependant, au plan municipal, l'histoire de Drummondville suit une voie tout à fait comparable aux autres villes-centres du Québec.

Cette histoire municipale, comparable à ses voisines, est celle d'une expansion constante de son territoire qui tente continuellement, mais chaque fois avec quelques années de retard, de rattraper le développement résidentiel ou industriel que connaît l'agglomération. En quelque sorte, la structure municipale s'adapte constamment au développement, quoi de plus naturel! Son territoire s'agrandit et son statut évolue en conséquence. C'est ainsi qu'en 1874, les quelques trois cents habitants de Drummondville, le minimum exigé par la Loi, obtiennent pour cette dernière le statut de municipalité de village. Il en sera de même, en s'accompagnant de l'expansion territoriale nécessaire (quartier nord), en 1888 pour l'obtention de son statut de municipalité de ville.

Sans reprendre l'histoire propre à chaque évolution territoriale, rappelons les principaux remembrements territoriaux (voir à ce sujet la carte en annexe) :

1888	Quartier nord
1938	Villages Saint-Pierre et Ferland
1955	Ville Saint-Joseph
1955	Celanese
1955	Saint Jean-Baptiste de Drummondville
1961	Partie de Grantham-Ouest
1966	Drummondville-Ouest
1975	Autre partie de Grantham-Ouest
1981	Drummondville-Sud
1993	Grantham

Ainsi, Drummondville possède une véritable tradition d'accompagnement territorial de son développement. L'objet du présent mandat s'inscrit bien dans cette tradition.

## **6. L'impact financier et fiscal d'un regroupement municipal**

Dans le cadre de ce mandat, des travaux ont été réalisés par les trésoriers des municipalités et un représentant du ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement. Dans le cadre d'un regroupement municipal, l'impact financier et fiscal doit être mesuré afin de permettre le cas échéant d'en atténuer les effets moins désirables.

Des discussions sont donc à prévoir à court terme entre les maires, les officiers municipaux et un représentant du ministère pour pouvoir poursuivre et finaliser l'étude sur les impacts financiers et fiscaux de ce regroupement afin d'identifier le scénario budgétaire le plus plausible.

Pour mener à terme ces discussions, les cinq mairesses et maires concernés souhaitent le soutien d'un conciliateur du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et ce, dans les plus brefs délais pour éviter que ne se perde l'esprit des travaux en cours. Nous recommandons donc ***« qu'un conciliateur gouvernemental soit rapidement nommé pour soutenir les cinq mairesses et maires dans leurs discussions pour poursuivre l'étude sur les impacts financiers et fiscaux d'un éventuel regroupement »***.

Cette étude devra démontrer notamment une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables tout en s'assurant que les citoyens bénéficient de services d'une qualité optimale au moindre coût possible : ce qui devrait permettre un allègement du fardeau fiscal grâce aux économies d'échelle et aux gains de productivité réalisés. Rappelons que l'atteinte de l'équité fiscale, objectif primordial recherché dans un regroupement, peut se faire sur un horizon de quelques années afin de permettre aux citoyens de s'approprier pleinement la nouvelle ville.

Enfin, une série de données sur la richesse foncière uniformisée, le surplus accumulé, les valeurs nettes des actifs immobilisés et les dettes à long terme de ces municipalités peuvent être consultées aux tableaux 5 et 6 de ce présent rapport.

## **7. Le regroupement souhaitable**

### **7.1 Une considération préliminaire**

Tout au cours des rencontres, une question est sans cesse revenue : pourquoi Saint-Germain-de-Grantham ne faisait pas nominativement partie de l'étude de regroupement?

Bien que le mandat général du conciliateur porte (voir le point 1) sur l'organisation municipale de la région de Drummondville, son mandat particulier est de proposer des scénarios de regroupements pour cinq municipalités nominativement identifiées dont Saint-Germain-de-Grantham ne faisait pas partie. Il fallut en disposer.

Sans porter de jugement sur le fond, était-il possible de réaliser l'étude de regroupements des cinq municipalités nominativement identifiées sans y inclure Saint-Germain-de-Grantham? La réponse est oui! Cependant, il ne faut pas voir une réponse dans un sens ou dans l'autre aux arguments de fond soulevés par les différents interlocuteurs rencontrés. Le conciliateur n'ayant pas entendu le maire de Saint-Germain-de-Grantham à ce sujet, il n'en disposera pas dans ce rapport; les arguments mentionnés méritent cependant d'être rapportés.

Beaucoup d'interlocuteurs soulevèrent que :

- le développement économique de Saint-Germain-de-Grantham n'aurait pas pris cette importance sans la proximité de Drummondville, de ses services spécialisés et de sa main-d'œuvre;
- certaines entreprises ou certains développements immobiliers de Saint-Germain-de-Grantham pourraient à moyen ou long terme avoir besoin des services municipaux de Drummondville (comme l'approvisionnement en eau potable) pour poursuivre leur expansion;
- toute la région y gagnerait à voir mieux coordonner le développement des parcs industriels de Drummondville et de sa voisine.

## 7.2 Le regroupement recommandé

Ce rapport nous a permis de constater jusqu'à présent l'absence d'inconvénients majeurs à un éventuel regroupement. En effet, le regroupement des cinq municipalités permettrait d'atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- une vision commune de l'avenir des collectivités qui permettrait de développer un sens d'appartenance, une vision stratégique et des pratiques de coopération à l'échelle des collectivités concernées;
- l'implantation de conditions favorisant un développement économique durable;
- un secteur municipal plus efficace;
- l'accroissement de la capacité d'offrir des services de meilleure qualité;
- la réduction de la concurrence improductive entre les municipalités. En effet, les municipalités ont tout intérêt à consolider leurs liens naturels et à ainsi se renforcer pour pouvoir défendre leurs intérêts face à leurs nouveaux voisins;
- l'élargissement des perspectives pour la promotion des intérêts locaux;
- le maintien et le développement de services adéquats de transport en commun pour desservir la population vivant dans l'agglomération de Drummondville. La nouvelle municipalité pourra identifier et densifier certains axes pour permettre l'extension du réseau de transport en commun de la façon la plus économique possible;
- le développement harmonieux de son patrimoine régional (Forêt Drummond, Rivière Saint-François et le Parc des Voltigeurs);
- le contrôle sur le développement industriel.

Ce regroupement pourrait permettre également de régler certaines particularités ou problèmes communs tels : l'étalement urbain, la concentration des problématiques sociales, la détérioration du parc immobilier public et privé, les effets de débordements (une municipalité doit assumer seule le coût de services qui bénéficient à ses voisines), les disparités fiscales et la fragmentation de la gouverne municipale.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous recommandons « *que soient regroupées les villes de Drummondville et de Saint-Nicéphore, la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond et les paroisses de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Joachim-de-Courval et qu'un conciliateur gouvernemental soit nommé pour accompagner les élus dans cette dernière démarche* ».

## **CONCLUSION**

### **SE DONNER LES MOYENS DE RÉALISER SES AMBITIONS**

Le regroupement des cinq municipalités constitue le meilleur moyen de soutenir le nouvel essor de cette région en lui donnant des conditions accrues de succès, surtout de mieux se protéger des fluctuations conjoncturelles et d'assurer ainsi une pérennité plus grande à ce qui fait sa réussite.

Ce faisant, la nouvelle Ville de Drummondville se trouverait à réduire, voire à éliminer les sources actuelles de tension dans la livraison des services municipaux (eau potable, accès aux équipements sportifs, transport en commun, etc.). Autrement, compte tenu des échéances des ententes, ces tensions risqueraient d'empoisonner les relations intermunicipales et, à terme, de nuire au succès de la région.

Ce faisant toujours, la nouvelle Ville de Drummondville se donnerait toutes les conditions nécessaires au développement de son patrimoine régional : la mise en valeur de la Forêt Drummond, la maximisation du potentiel récréatif de la rivière Saint-François qui relie déjà les cinq municipalités et, enfin, la relance du Parc des Voltigeurs.

Rares sont les rendez-vous qui, pour les populations, comportent autant d'avantages et si peu d'inconvénients!

# **ANNEXES**

Tableau 1

## TARIFICATION DE PARTICIPATION

2002

## ACTIVITÉS STRUCTURÉES

DISCIPLINES	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
<b>SPORTS MINEURS</b>		
Hockey mineur	20,00 \$	360,00 \$
Hockey inter-cités	20,00 \$	440,00 \$
Patinage de vitesse	20,00 \$	140,00 \$
École de hockey/camp d'entraînement	10,00 \$	80,00 \$
Patinage artistique	20,00 \$	360,00 \$
Patinage artistique et Plus pré-scolaire	20,00 \$	140,00 \$
École de patinage artistique	10,00 \$	80,00 \$
Tennis	10,00 \$	95,00 \$
Baseball	10,00 \$	90,00 \$
Soccer	10,00 \$	90,00 \$
Soccer initiation	5,00 \$	45,00 \$
Soccer intérieur	10,00 \$	45,00 \$
Judo	10,00 \$	25,00 \$
Gymnastique	15,00 \$	110,00 \$
Tumbling	15,00 \$	110,00 \$
Deck hockey	10,00 \$	90,00 \$
<b>SPORTS AQUATIQUES</b>		
Club des Requins	15,00 \$	195,00 \$
Nage synchronisée	15,00 \$	85,00 \$
Cours de natation	5,00 \$	x2 PRIX DU COURS + 5 \$
<b>SPORTS ADULTES</b>		
Judo	20,00 \$	45,00 \$
Boxe	25,00 \$	90,00 \$
Tennis	20,00 \$	125,00 \$
Tennis familial	30,00 \$	
Cours de natation	8,00 \$	x2 PRIX DU COURS + 8 \$
Club de Requins (maîtres nageurs)	75,00 \$	210,00 \$
Deck hockey	20,00 \$	90,00 \$
Gymnastique	20,00 \$	45,00 \$
<b>CAMPS D'ÉTÉ</b>		
Gymnastique	5,00 \$	20,00 \$
Découverte à la gymnastique	5,00 \$	20,00 \$
Camp spécialisé Les Nixines	5,00 \$	20,00 \$
Tumbling	5,00 \$	20,00 \$

Note : Les résidents doivent présenter leur carte accès-loisirs.  
 Cette tarification inclut les taxes.

Source : Ville de Drummondville

Tableau 1 (suite)

**ACTIVITÉS LIBRES  
2002**

<b>ARÉNAS</b>	<b>PATINAGE LIBRE</b>			
	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>		
Adulte	2,00 \$	4,00 \$		
Enfant-étudiant	1,00 \$	3,00 \$		
N. B. : Le premier dimanche de chaque mois, la séance de patinage est gratuite pour les personnes ayant leur carte accès-loisir				
<b>PISCINES EXTÉRIEURES</b>	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>		
Enfant (0-15 ans)	Gratuit	2,00 \$		
Adulte (16 ans +)	Gratuit	4,00 \$		
<b>PLAGE PUBLIQUE</b>	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>		
Passeport familial	5,00 \$/jour	15,00 \$/jour		
Adulte (16 ans +)	2,00 \$/jour	6,00 \$/jour		
Jeune (8 à 15 ans)	1,00 \$/jour	4,00 \$/jour		
Enfant (- de 8 ans)	Gratuit	2,00 \$/jour		
<b>PARC NAUTIQUE STE-THÉRÈSE</b>	<b>Taux horaire</b>		<b>Demi-journée</b>	
	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>
Pédalo 4 places	6,00 \$	9,00 \$	20,00 \$	27,00 \$
Pédalo 2 places	4,00 \$	7,00 \$	14,00 \$	20,00 \$
Canot	4,00 \$	7,00 \$	14,00 \$	20,00 \$
Chaloupe	4,00 \$	7,00 \$	14,00 \$	20,00 \$
Kayak 1 place	4,00 \$	7,00 \$	14,00 \$	20,00 \$
Kayak 2 places	6,00 \$	9,00 \$	20,00 \$	27,00 \$
Ancre	2,00 \$	3,00 \$	2,00 \$	3,00 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</b>	<b>Résidants</b>	<b>Non-résidants</b>		
Enfant	5,00 \$	100,00 \$		
Adolescent	10,00 \$	100,00 \$		
Adulte	20,00 \$	200,00 \$		
Famille	30,00 \$	300,00 \$		

Note : Les résidants doivent présenter leur carte accès-loisirs.  
Cette tarification inclut les taxes

Source : Ville de Drummondville

**Tableau 2**

**INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS MANUFACTURIERS CRÉÉS PAR MUNICIPALITÉ**

MUNICIPALITÉS	1996		1997		1998		1999		2000		2001		1996-2001	
	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$	Emplois créés	Investisse. \$
Drummondville	1 098	94 750 938	931	109 005 324	1 492	124 290 103	763	98 327 244	1 130	149 018 845	1 180	137 037 997	6 594	712 430 450
St-Charles-de-Drummondville	15	2 148 331	40	2 018 882	17	1 067 348	30	1 543 959	23	2 567 533	41	1 221 136	166	10 567 189
St-Nicéphore	13	2 272 375	64	2 637 324	46	1 159 503	65	1 808 554	51	2 500 768	60	1 042 467	299	11 420 991
St-Majorique-de-Grantham	0	80 000	5	460 000	1	37 500	1	2 500	1	46 627	0	298 884	8	925 511
St-Joachim-de-Courval	0	0	0	0	0	0	5	125 000	0	95 000	0	27 500	5	247 500

Source : Rapports annuels 1996 à 2001 de la Société de développement économique de Drummondville (SDED)  
Données du recensement 2001 de Statistique Canada seront disponibles en 2003

Tableau 3

## COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

## MUNICIPALITÉS OÙ LES ÉLÈVES ÉTUDIENT (fréquentation des établissements scolaires)

PRIMAIRE					
	Drummondville	Saint-Charles-de-Drummond	Saint-Joachim-de-Courval	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Nicéphore
Drummondville	2 704	12	0	241	2
Saint-Charles-de-Drummond	8	559	0	0	0
Saint-Joachim-de-Courval	0	46	0	0	0
Saint-Majorique-de-Grantham	3	0	0	92	0
Saint-Nicéphore	579	1	0	0	509
SECONDAIRE					
L'ensemble des élèves de ces municipalités étudient à l'école secondaire de Drummondville.					

Source : Commission scolaire des Chênes 2002

Tableau 4

## LIEUX DE TRAVAIL DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

Municipalités de résidence	Lieux de travail					
	Drummondville	Saint-Nicéphore	Saint-Charles-de-Drummond	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Joachim-de-Courval	Total
	%	%	%	%	%	%
Drummondville	86,6	1,6	0,6	0,1	0	88,9
Saint-Nicéphore	67,8	18,5	0,2	0	0	86,5
Saint-Charles-de-Drummond	70,3	0,8	15,8	0	0	86,9
Saint-Majorique-de-Grantham	71,6	0	0	16,2	0	87,8
Saint-Joachim-de-Courval	77,4	0	0	0	12,9	90,3

Source : Statistique Canada 1996 - Compilation particulière du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Tableau 5

**RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE  
PAR MUNICIPALITÉ**

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	
	\$	%
Drummondville	1 900 842 124	76,3
Saint-Nicéphore	308 370 211	12,4
Saint-Charles-de-Drummond	217 506 654	8,7
Saint-Majorique-de-Grantham	38 512 486	1,55
Saint-Joachim-de-Courval	26 427 561	1,05
Total	2 491 659 036	100

Source : Rapport financier 2001

Tableau 6

**DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES PAR MUNICIPALITÉ**

Municipalités	Surplus accumulé		Valeur nette des actifs immobilisés		Dettes à long terme	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drummondville	2 353 411	61,85	196 065 934	81,23	32 977 083	79,18
Saint-Nicéphore	1 028 078	27,02	24 945 649	10,33	5 903 920	14,18
Saint-Charles-de-Drummond	213 152	5,6	18 537 242	7,68	1 972 845	4,74
Saint-Majorique-de-Grantham	156 486	4,11	1 370 988	0,57	789 200	1,89
Saint-Joachim-de-Courval	53 954	1,42	459 920	0,19	5 332	0,01
Total	3 805 081	100	241 379 733	100	41 648 380	100

Source : Rapport financier 2001